

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260207_71/428
	Du 2 juillet 2026 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet : Achat parcelle BB 58 – alimentation eau CRÉMATORIUM</u>	L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Elisabeth CRES ; Florence COMTE Etaient absents excusés avec procuration : Pascal MIARD pouvoir à Marc SERVILE, Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Nathalie PERROT pouvoir à Isabelle MAZAY, Patrick ETIENNE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS, Pauline DELOFFRE pouvoir à Valérie MARINARO, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Loïc CODOU pouvoir à Elisabeth CRES Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, rappelle :

La délibération n°DE20251812_78/686 du 18 décembre 2025 approuvant le choix de la Société des Crématoriums de France en qualité de délégataire de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien - maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la Commune de Caveirac et autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 30 ans.

Considérant que le site d'implantation du crématorium, n'est pas alimenté en eau potable.
Considérant que pour réaliser ce raccordement nécessaire au bâtiment et au poteau d'incendie qui sera implanté, il convient d'acquérir la parcelle section BB n° 58, appartenant à la SAS Heidelberg Materials France Granulats (anciennement GSM), sur laquelle le réseau devrait passer.

Monsieur Cyril GUERRE propose d'acquérir la parcelle section BB n° 58, d'une superficie de 1 063 m² au prix de 3 € le m², soit pour un montant de 3 189,00 €.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et environnement en date du 22 juin 2026.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

DECIDE d'acquérir au prix de 3 € le m² la parcelle section BB n° 58, d'une superficie de 1 063 m², soit pour un montant de 3 189,00 €, appartenant à la SAS Heidelberg Materials France Granulats (anciennement GSM)

DIT que les frais de notaires et de géomètre le cas échéant, seront à la charge de la Commune.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 030-213000755-20260702-DE2026020771428-DE



PAGE registre N° :

Le Maire
Jean-Luc CAILLAUD



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>